



Laon, le 29 mars 2018

Communiqué de presse

Signature du contrat de ville Chauny – Tergnier – La Fère

Jeudi 29 mars 2018

Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, signe ce jour avec toutes les parties prenantes (collectivités territoriales, services et opérateurs de l'État, bailleurs) le contrat de ville intercommunal de la communauté d'agglomération de Chauny – Tergnier – La Fère pour la période 2018 - 2020.

Ce document fixe, à une échelle pertinente et adaptée à ses enjeux, les grandes orientations des interventions des différents partenaires sur ce territoire.

Il s'inscrit pleinement dans les priorités de l'État et notamment le plan national de mobilisation générale pour la politique de la ville, annoncé par le Président de la République le 14 novembre 2017, autour de deux axes majeurs :

- remettre la République au cœur des quartiers afin que leurs habitants puissent y bénéficier des mêmes droits et services qu'ailleurs ;
- favoriser l'autonomie de leurs habitants, la mobilité et l'insertion, par l'éducation et l'emploi. Dans ce cadre, le montant des crédits de la politique de la ville consacré au pilier « développement économique et emploi » des contrats de ville du département de l'Aisne atteindra 20 % de la programmation 2018 des crédits précités.

L'action de l'État en faveur des territoires prioritaires de la politique de la ville constitue dans l'Aisne un enjeu majeur. En effet, 38 182 habitants vivent dans 17 quartiers prioritaires de la ville, soit près de 7 % de la population du département.

En 2018, l'enveloppe des crédits au titre de la politique de la ville s'élèvera à 1 640 000 € pour soutenir les actions conduites dans le cadre des sept contrats de ville et des cinq programmes de réussite éducative du département. Ces crédits seront déployés en complément des autres moyens dits de droit commun, mobilisés par les collectivités territoriales ainsi que les services et les opérateurs de l'État.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02